

CSA ACT du 12 mai

Groupe de travail du 13 mai

Le 12 mai 2025 a eu lieu le **CSA** (**C**omité **S**ocial d'**A**dministration) pour valider les demandes concernant les **ACT** (**A**méliorations des **C**onditions de **T**ravail).

En ce qui concerne **les ACT**, il a été acté l'achat des articles suivants :

Cafetière à grains	Télévision 165 cm
Verres	Jeux de société
Couverts	Réfrigérateur
Tasses	Banquette clic clac
Bouilloire	Batterie de casseroles
Senseo	Ménagère
Support d'écran	Tableau de déco
Micro-ondes	...
Casier 6 portes	
Chaises	
Entrebâilleurs de fenêtre	
Miroirs	
Souris ergonomique	
Dolce gusto	
Lampes frontales	
Diffuseurs d'huiles essentielle	
Tables pliantes	
Barnums	
Filet de tennis de table	

N'hésitez pas à vous rapprocher du bureau si vous souhaitez plus d'informations.

Pour information :

Le comptoir de réception avec la porte battante demandé par les ressources humaines ainsi que le matelas demandé pour le QSL seront financés par l'établissement.
En ce qui concerne les fontaines à eau : un devis sera réalisé dans le but d'obtenir une enveloppe de la DISP dans le cadre des améliorations des conditions de travail régionales.



Au sujet du **groupe de travail**, différentes possibilités ont été évoquées :

La première option consisterait simplement à déplacer la période du matin/nuit vers la première journée de reprise. *Cependant, cette solution n'a pas retenu notre attention.*

La seconde option s'oriente vers une organisation en **petites et grandes semaines**. Compte tenu des avantages qu'elle offrirait, nous avons décidé de nous concentrer sur cette solution.

Elle consiste à alterner une grande semaine avec une petite semaine. En appliquant cette organisation, **1/6 des agents seraient en congé** simultanément, ce qui supprimerait les congés par équipe.

Les agents seraient répartis en deux groupes, chacun subdivisé en trois sous-groupes, travaillant selon un cycle de 6 semaines : **2 semaines en rotation longue journée, 2 semaines en Coupure, et 2 semaines en nuit.**



Concrètement, le service de nuit passerait **de 14 à 12 agents**, puisque les deux personnels dédiés au QFE seraient intégrés dans un service commun. Cela garantirait toujours **la présence d'au moins deux personnels féminins par nuit**, en cas d'intervention urgente.

Gagner deux agents par nuit offrirait une plus grande flexibilité durant le service de jour, notamment pour occuper des postes vacants ou les mouvements. Ces derniers étant aujourd'hui souvent difficiles à couvrir, **mais pourtant essentiels**, pour assurer les relèves lors de longues journées sur les bâtiments.

Le planning se déclinerait de la manière suivante :

L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
LJ	LJ	RH	RH	LJ	LJ	LJ	RH	RH	LJ	LJ	RH	RH	RH	C	C	RH	RH	C	C

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V
C	RH	RH	C	C	RH	RH	RH	N	N	RH	RH	N	N	N	RH	RH	N	N	RH

S	D
RH	RH

**C'est une avancée considérable !
La mise en application devrait
intervenir pour janvier 2026 !**

FO Justice CP BEAUVAIS
Le 20 mai 2025

